

Rapport d'activité 2019 ASAH-BRUXELLES



Association des services d'accompagnement

Fédération des services bruxellois d'accompagnement et d'action en milieu ouvert pour
personnes en situation de handicap.

Table des matières

1. PRESENTATION ASAH-BRUXELLES

1.1 Historique

1.2 L'accompagnement

1.3 Membres

1.4 Mission, Vision et Valeurs

1.5 Services aux membres

2. AU SEIN DE L'ASSOCIATION

2.1 Assemblée Générale

2.2 Conseil d'Administration

2.3 Réunion plénières

3. PLACE DE L'ASAH-BXL DANS LE SECTEUR

4. L'INTERFEDERAL

5. PERSPECTIVE 2020

1. Présentation ASAH-BRUXELLES

L'Assemblée générale constitutive de la fédération d'employeurs ASAH-BXL s'est déroulée le 12 février 2019 en présence de 24 associations fondatrices. Les statuts ont été publiés au Moniteur le 21 février 2019.

La naissance d'ASAH-BXL est en réalité le fruit d'une longue histoire et d'une pratique de l'accompagnement qui compte déjà plusieurs décennies.

1.1 Historique

Les premiers services d'accompagnement apparaissent à la fin des années 70. Des travailleurs sociaux, interpellés par les aspirations de personnes handicapées à vouloir vivre différemment, hors du milieu institutionnel, tentent d'apporter une réponse à ce besoin d'autonomie, et créent les premiers services. Dans un premier temps ces services ont pu survivre grâce au bénévolat du personnel. Progressivement, ils ont été reconnus par les pouvoirs publics et ont reçu des subsides d'encouragement de la part de la Communauté française. L'ASAH (Wallonie-Bruxelles) est créée en 1991. Un premier décret de la Communauté française voit le jour en juillet 1992 et évoque l'accompagnement du handicap. Quelques années plus tard, les accords de la Saint-Quentin renvoient les compétences d'aide aux personnes (et donc des services d'accompagnement) aux Régions. Les chemins vers la reconnaissance des services d'accompagnement en Wallonie et à Bruxelles se séparent. Différents décrets et arrêtés régissent l'accompagnement à Bruxelles et en Wallonie. A Bruxelles, avec le décret Intégration de 1999 de la COCOF, un agrément spécifique reconnaît et organise les services d'accompagnements bruxellois.

Suite au nouveau Décret Inclusion de 2014, il apparaît peu à peu que les réalités administratives et organisationnelles des services bruxellois et wallons présentent trop de différences pour poursuivre le travail dans une fédération unique. De surcroît, la nécessité d'être reconnue comme fédération d'employeurs afin de disposer d'une représentativité et d'une visibilité au sein des organes bruxellois de concertation amène la décision de créer une ASBL distincte, ASAH-Bruxelles. Néanmoins, les réflexions et échanges de pratiques se poursuivront sous d'autres formes entre les associations wallonne et bruxelloise.

C'est ainsi qu'ASAH-BXL est fondée le 12 février 2019 par 24 services bruxellois.

1.2 L'Accompagnement

Les services d'accompagnement aident les personnes à se construire et à réaliser un projet de vie en tenant compte de leur déficience, de leur rythme d'évolution, de leur personnalité et de leurs choix. Ils interviennent dans différents domaines : logement, emploi, formation, loisirs, démarches administratives, gestion financière, santé, déplacements, relations sociales, éducation, apprentissage, citoyenneté, volontariat... La pratique de l'accompagnement s'appuie sur des valeurs, et notamment de considérer la personne handicapée comme étant capable de poser des choix, de prendre des risques et de mener à bien son projet en milieu protégé ou non.

1.3 Membres

Les services membres d'ASAH-BXL sont des services d'accompagnement ou d'action en milieu ouvert à destination de personnes avec handicap, services agréés ou subventionnés par la COCOF. En 2019, **24 services** étaient membres d'ASAH-BXL, représentant la quasi-totalité des services d'accompagnement bruxellois.

Catégorie+	MEMBRES EFFECTIFS	DIRECTION	ADRESSE
1	CAP IDEAL	Christelle Van Heymbeeck	27 bte 7 Avenue de l'Idéal 1200 Woluwé-Saint-Lambert
1	EMERGENCE	Mathilde Ait Issad	26 rue Gatti de Gamond Uccle
1	VIVRE ET GRANDIR	Brigitte Parmentier	3 bte 2 bld Brandt Whitlock 1150 Woluwé-Saint-Pierre
2	L'ESCALE	Muriel Brunneval	38 Avenue Léon Mahillon 1030 Schaerbeek
2	INFO-SOURDS	Pascale Van der Beelen	76 Avenue Brugmann 1190 Forest
2	MADRAS BXL	Cécile Javaux	24 Avenue Albert Giraud 1030 Schaerbeek
2	PUSH	Philippe Bossaerts	4 Rue des Pères Blancs 1040 Etterbeek
2	RICOCHE	Elise Florent	6 Place du temps libre 1200 Woluwé-Saint-Lambert
2	SAHAM	Cédric Raskin	25 Rue Gille bertus 1090 Jette
3	BATACLAN	Pierre De Crombrugge	31 Avenue Général Bernheim 1040 Etterbeek
3	LA BRAISE	Sophie Cockaerts	8 Avenue de la Libre Académie 1070 Anderlecht
3	FAMISOL	Cécile Walot	22 Rue Martin V 1200 Woluwé-Saint-Lambert
3	LIGUE BRAILLE	Adeline Fischer	57 Rue D'Angleterre 1060 Saint-Gilles
3	MAISON DES PILIFS	Nabih Abboud	3 Place Peter Benoît 1120 Neder-over-Heembeek
3	EQLA	Claire Heurckmans	34 bte 1 Boulevard de la Woluwe 1200 Woluwé-Saint-Lambert
3	RECI-BXL	Marie Felix	1 Rue Edouard Fiers 1030 Schaerbeek
3	SAPHIR-BXL	Isabelle De Ranter	76 bte 29 Avenue Joseph Baeck 1080 Molenbeek-Saint-Jean
3	SISAHM	Kristine Donnet	128 Chaussée de Roodebeek 1200 Woluwé-Saint-Lambert
3	TOF-SERVICES	Ingrid Leruth	61 Boulevard Lambermont 1030 Schaerbeek
3	LA VAGUE	Béatrice David	35 Avenue Edouard de Thibault 1040 Etterbeek
4	SAPHAM	Pascale Carrier	1 Place des Barricades 1000 Bruxelles
4	TRANSITION	Marianne Fedorowicz	303 bte 2,2 Chaussée d'Alsemberg 1190 Forest
4	TRIANGLE-BXL	Violaine Van Cutsem	1504 Chaussée de Waterloo 1180 Uccle
5	SUSA-BXL	Christelle Ninforge	40 Rue d'Enghien 1080 Molenbeek-Saint-Jean

1.4 Objectifs, Missions, Vision et Valeurs

OBJECTIFS

ASAH-BXL est une association représentative des employeurs regroupant des services bruxellois actifs dans le secteur de l'accompagnement, et plus largement de l'aide en milieu ouvert aux personnes en situation de handicap.

Elle a pour but :

- de promouvoir l'entraide, le soutien, le conseil, l'information et la collaboration entre ses membres,
- de défendre leurs intérêts légitimes en tant qu'employeurs,
- de les représenter auprès des instances concernées (politiques, administratives, paritaires, pouvoirs subsidiant belges et internationaux...),

- de favoriser la coordination des actions menées par ses membres et la collaboration entre leurs travailleurs,
- de soutenir la réflexion, la recherche et la formation dans le domaine de l'accompagnement et des actions en milieu ouvert

MISSIONS

ASAH-Bruxelles a pour mission de

- promouvoir toute activité ou tout service visant à favoriser l'inclusion et la participation des personnes handicapées dans la société;
- sensibiliser, interpeller et responsabiliser la société au sujet de la citoyenneté des personnes handicapées;
- coordonner l'action des services et favoriser leur collaboration;
- susciter, organiser la réflexion, la recherche et la formation dans le domaine de l'accompagnement, des actions en milieu ouvert et de la vie dans la communauté;
- promouvoir les intérêts des services d'accompagnement auprès des pouvoirs subsidiaires

ASAH-Bruxelles

- est une asbl pluraliste ;
- considère la personne handicapée comme étant capable de poser des choix, de prendre des risques et de mener à bien son projet ;
- représente un secteur novateur présent et actif au cœur des préoccupations citoyennes.
- est un interlocuteur privilégié dans le tissu associatif et auprès des différentes instances politiques et administratives ;
- organise son action sur le principe du travail en réseau, avec la personne handicapée et sa famille ;
- considère que le travail d'accompagnement est une notion en perpétuelle évolution, qui suscite une évaluation et une remise en question permanentes des pratiques et de l'organisation.

VALEURS

Les services membres d'ASAH-Bruxelles adhèrent pleinement :

- aux valeurs défendues dans le cadre de la Convention des Nations Unies pour les droits des personnes handicapées, ratifiée par la Belgique en
- aux principes de l'inclusion tels que définis dans le chapitre 2 article 3 du décret inclusion 17 janvier 2014 de la Commission Communautaire Française de la Région Bruxelles-Capitale tels que d'assurer le libre choix et la participation de la personne handicapée, de sa famille et de son entourage dans toutes les démarches qui la concerne » et « permettre à la personne handicapée de développer ses capacités d'autonomie quel que soit son lieu de vie, favoriser de façon prioritaire l'accès de la personne handicapée aux services généraux

destinés à l'ensemble de la population, en incitant l'adaptation de ces services aux besoins de la personne handicapée, et permettre le développement de l'aide supplétive. »

- A la CIF, La Classification Internationale du Fonctionnement, du Handicap et de la Santé à savoir essentiellement la prise en compte dans la situation du handicap de l'interaction entre les caractéristiques individuelles de la personne et son environnement.

Plus spécifiquement, l'association promeut :

- un professionnalisme qui vise tant la qualité des services que le bien - être au travail
- un travail en réseau basé sur un partenariat engagé et solidaire.
- l'établissement de relations entre ses membres, avec les publics cible et son réseau, caractérisées par le respect des différences et la prise en compte des intérêts de chacun.
- la mise en place d'un cadre qui favorise l'échange, le partage d'information, une réelle collaboration entre ses membres.

1.5 Services aux membres

ASAH-BXL offre à ses membres plusieurs services importants :

- informations sur l'ensemble du secteur handicap et de ses enjeux (notamment par ses mandats au CCPH)
- informations législatives et réglementaires ; participation aux groupes de travail sur divers arrêtés.
- rappel des obligations administratives (registre UBO, prime syndicale, renouvellements d'agrément...)
- aide pour la mise en conformité de documents suite aux nouvelles réglementations (arrêtés)
- soutien aux services en difficulté – médiations avec l'Administration
- accueil, information et soutien aux nouvelles directions et aux nouveaux services
- Prime unique : information et soutien à la réalisation du cadastre par les services
- création d'un site Internet et d'un logo
- participation au memorandum interfédérations en vue des élections en relevant les besoins et demandes des services membres

2. Au sein de l'association

2.1 Assemblée générale

Nombre de membres : en 2019, l'Assemblée Générale est composée des 24 services fondateurs.

Deux assemblées générales ont été programmées au cours de l'année 2019 : la première pour créer l'asbl ASAH-BXL le 12 février 2019 et nommer le Conseil d'Administration, la seconde en juin 2019 au sein de l'ASAH afin de finaliser la scission entre les Bruxellois et les Wallons.

Lors de l'AG constituante, les statuts ont été votés et une réflexion s'est déroulée sur le renouvellement des administrateurs, partant du constat qu'au sein d'ASAH les personnes les plus mobilisées étaient généralement plus proches de la retraite que du début de carrière. La réflexion a porté sur la manière de mobiliser les nouvelles directions dans ASAH-BXL et les statuts aussi bien que le ROI ont été rédigés afin d'atteindre cet objectif dans le modèle de construction de la nouvelle ASBL. Le choix posé est celui du fonctionnement du CA en binômes d'administrateurs, alliant une direction expérimentée et une direction plus jeune (exemple : présidence et vice-présidence).

L'objectif d'ASAH-BXL est également de redynamiser ses réunions plénières en envoyant plus de documents et compte-rendus en pré-lecture aux membres avant la réunion afin de dégager du temps pour des échanges plus vivants autour des pratiques de travail. Les discussions administratives et les retours de réunions, de plus en plus nombreux, avaient progressivement phagocyté les 3 heures de réunions plénières mensuelles, en laissant la majorité des membres en position d'écoute passive face à une minorité d'administrateurs un peu débordés car présents sur tous les fronts. Ce fonctionnement générateur de frustrations de part et d'autre avait été analysé en interne en 2018, avec l'aide d'une équipe de supervision et d'accompagnement au changement. Les conclusions de ce travail ont permis de poser les fondements organisationnels de la nouvelle ASBL créée en 2019, afin de faire circuler plus d'énergie en interne.

Nous nous orientons vers un fonctionnement plus participatif, avec une charge de travail mieux répartie et moins centralisée. L'implication des nouvelles directions se fait autour de deux idées générales :

- L'apport d'un nouveau regard,
- L'objectif d'une visée formative pour l'avenir de l'ASBL et d'une transmission d'expérience

2.2 Conseil d'administration

- **Nombre de membres** : Lors de la création d'ASAH-BXL, le CA était composé de 10 administrateurs. À la suite de changements de direction au SAHAM et au BATACLAN, il compte aujourd'hui 8 administrateurs :

- Présidente : **Marianne Fedorowicz** Transition ASBL
- Trésorier : **Nabih Abboud** Maison des pilifs
- Secrétaire : **Cécile Walot** Famisol
- Administratrice : **Pascale Carrier** SAPHAM
- Administratrice : **Ingrid Leruth** Tof-Services
- Administratrice : **Violaine Van cutsem** Triangle-Bxl
- Administratrice : **Marie Félix** RéCI
- Administratrice : **Pascale Van der belen** Info-sourds
- Experte invitée permanente: **Christelle Ninforge** SUSAS

- **Cinq conseils d'administration ont été programmés au cours de l'année**

- **Ordres du jour** :

- Ouverture du compte bancaire Asah-bxl
- Finalisation de la scission avec ASAH et partage légal des avoirs
- Budget prévisionnel 2019
- Cotisations
- Affiliation Supra-fédération
- RGPD
- ROI
- Logo
- Recrutement d'une permanente ACS faisant la liaison FISSAAJ/ASAH-BXL

- Répartition des tâches au sein du CA
- Mémoire commun en vue des élections régionales
- Site internet Asah-bxl + adresse mail.

2.3 Réunions plénières

Sept réunions plénières ont été organisées de mars à décembre 2019 par ASAH-BXL, abordant des points d'actualité du handicap, les changements législatifs, les projets importants du secteur. Deux réunions se sont également tenues en janvier pour préparer les statuts et le ROI et en février pour constituer l'ASBL.

Voici quelques sujets qui ont été abordés lors de ces rencontres, qui se tiennent à tour de rôle dans différents services.

- Réflexions sur le nouveau fonctionnement souhaité pour ASAH-BXL, en renforçant l'implication des jeunes directions et la participation de tous
- Groupe de travail sur l'évaluation interne de la qualité de service en partenariat avec la COCOF (F. Kamali) : objectifs, évolution de la réflexion, partage avec les services, participation à la rédaction de l'arrêté
- Groupe de travail sur le canevas du rapport d'activité.
- Présentation de l'Accord de Gouvernement bruxellois après les élections
- Salon des Possibles 2020 : organisation et participation des services
- Retour sur l'actualité du Conseil Consultatif des Personnes Handicapées (CCPH) COCOF et sur les différents groupes de travail (emploi, handistreaming, contention, grande dépendance...)
- Rencontre de représentants du CA d'ASAH-BXL avec le nouveau Cabinet Vervoort : retour
- Rencontre en interfédérations avec le Cabinet : retour
- Rencontre avec l'administration, avec le service Inspection : retour
- Préparation de la rencontre en 2020 avec le Cabinet et différents membres de l'Administration en réunion plénière pour présenter concrètement le travail des services d'accompagnement. Des rencontres précédentes et des choix budgétaires du ministre en charge du handicap, il apparaît clairement aux membres que le concept d'accompagnement reste mal connu et que la quantité de travail fournie, sa variété et le nombre de personnes handicapées ainsi aidées dans leur projet de vie restent fortement sous-estimés.
- Préparation de rencontres avec l'Espace Accueil de PHARE et avec Cap Inclusion.
- Préparation, réflexions et présentation de l'accord avec la FISSAAJ. Discussion sur l'intérêt d'être membres de fédérations plus importantes afin de ne pas devenir invisibles lors de l'intégration future à Iriscare
- Accueil de la nouvelle permanente faisant le lien entre ASAH-BXL la FISSAAJ, Olivia Pâquet
- Présentation par le Bataclan du projet de logements de la rue Génot (partenariat avec la Fondation Portray et Baïta).
- Présentation par les Tof-Services du projet de logements inclusifs RIGA.
- Analyse du relevé des demandes d'extension d'agréments, identification des besoins non ou moins bien rencontrés dans le secteur, évaluation des listes d'attente et dégagement des priorités
- Accord de coopération avec la Flandre : relevé des difficultés rencontrées avec les personnes domiciliées en Flandres ou dépendant de la VAPH. Rencontre avec la VAPH pour expliciter son fonctionnement.

- Accueil de Mireille Johnen (Interface des Situations Prioritaires) pour la présentation du rapport 2018 sur la Grande Dépendance, discussion.
- discussions sur la thématique de l'emploi des personnes avec handicap
- discussions sur l'inclusion scolaire et les aménagements raisonnables dans le cadre du Pacte d'Excellence
- Workshop « mise en conformité des documents administratifs » suite aux modifications apportées par le récent arrêté des SA

3. Place de l'ASAH-BRUXELLES dans le secteur

Mandats Asah-Bruxelles et représentations des services d'accompagnement

Que ce soit par le biais d'une nomination officielle au nom d'ASAH-BXL, à titre d'experts ou de représentants des usagers, ou encore par leur participation à des fédérations, des groupes de travail, des conseils consultatifs à différents niveaux de la lasagne institutionnelles belge, des comités d'accompagnement ou de pilotage, des coordinations ou des groupes de réflexions thématiques, les Services d'Accompagnement sont très présents dans tout le réseau bruxellois sectoriel handicap, mais également en intersectoriel avec d'autres champs du social ou de la santé. Cette omniprésence s'explique par la pratique de travail en réseau, qui est un des fondements de l'accompagnement depuis plus de 25 ans et qui suppose à la fois une grande connaissance des ressources associatives et institutionnelles, une habitude de la collaboration avec d'autres services ou secteurs et une représentativité dans les divers domaines qui touchent à la vie et à la citoyenneté des personnes handicapées. En voici une liste non exhaustive mais très illustrative :

- **Conseils consultatifs (CCPH)**
 - Au niveau communal : CCPH ou Coordination sociale
 - Schaerbeek
 - Forest
 - Uccle
 - Bruxelles-Ville
 - Woluwe-St-Lambert
 - Neder-over-Hembeek (Bruxelles)
 - Jette
 - Au niveau COCOF, section personnes handicapées
- Conseil consultatif des personnes Handicapées : 2 membres effectifs (Violaine Van Cutsem et Marianne Fedorowicz) et 2 membres suppléants (Pascale Carrier et Christelle Ninforge) + 2 représentants des usagers (Pascale Van der Belen et Christine Croisiaux)

Présence dans des groupes de travail et comités d'accompagnement issus du CCPH :

- GT emploi

- GT Aides Individuelles
 - Commission de réexamen
 - GT Handistreaming
 - GT vieillissement
 - GT contention
 - Comité d'accompagnement du Plan Autisme/Grande dépendance
 - Comité d'accompagnement des PPI
 - Comité d'accompagnement FSE/cellule d'accueil en ETA
 - Commission transport scolaire
 - Comité d'accompagnement Inclusion Scolaire
- Au niveau régional
 - Conseil Bruxellois pour les Personnes en situation de Handicap (3 sièges)
 - Comité régional Mobilité PMR
- Au niveau fédéral
 - Conseil Supérieur National des Personnes Handicapées : GT Emploi
- **Organes paritaires**
 - CA de l'ABBET
 - Commissions Paritaire 319 et sous-paritaire 319.02
- **Associations représentatives ou thématiques, sectorielles et intersectorielles**
 - CAIDD (double diagnostic) intersectoriel
 - CAWAB (accessibilité)
 - PAH (plate-forme annonce du handicap)
 - Plate-forme Jeunes Aidants Proches
 - Rezo-santé 1030
 - RAQ (évaluation de la qualité)
 - Rezone (santé mentale)
 - Plate-forme web d'échange autour des relations sexuelles et amoureuses
 - Plate-forme de concertation en santé mentale de Bruxelles-Capitale
 - CMI Maya (groupe de travail et d'échange de pratiques)
 - Bru4home (logement)
 - Bruxaînés (vieillesse et handicap)
 - Groupe de réflexion Fondation Portray sur le logement des PH
 - Comité d'accompagnement des services APS d'Actiris (emploi et handicap)
 - EBIS (European Brain Injury Society)
 - Groupe intersectoriel Passerelles (SM, Handicap, Sans-abrisme)
 - Groupe d'Ecoute Trisomie 21
 - Collectif des Assistantes sociales...
 - CODE (coordination des ONG des droits de l'Enfants)

▪ **Fédérations et organes d'autres associations (CA, AG, pilotage)**

- CHACOF (Coordination des Haltes-Accueil de la Communauté française)
- FISSAAJ/UNESSA (voir plus bas)
- Intermaide...

Outre ces déjà très nombreuses représentations et participations, les professionnels de l'ASAH-BXL sont également investis dans les assemblées générales et conseils d'administration de plusieurs ASBL du secteur handicap, santé mentale ou social au sens plus large.

4. L'interfédéral

L'accord de collaboration ASAH-BRUXELLES / FISSAAJ (UNESSA)

La FISSAAJ est une fédération qui regroupe environ 343 institutions actives dans le secteur du Handicap (Région Wallonne), de la Jeunesse et de l'Enfance (Communauté française – COCOF). Les deux fédérations ont décidé d'unir leurs forces et de créer entre elles une collaboration afin de renforcer la présence et la visibilité du secteur handicap dans les différents organes de concertation et de décision régionaux, communautaires et fédéraux.

Cette collaboration, formalisée le 14 octobre 2019 par une convention a notamment pour objet de soutenir, voire de renforcer la représentativité de l'ASAH-BXL et de la FISSAAJ en Région de Bruxelles-Capitale.

A. Aux différents niveaux de concertation ou de pouvoir, par exemple :

- Commission paritaire 319, 319.02
- Fonds sociaux
- ABBET
- Conseils consultatifs bruxellois (COCOM-COCOF)
- Pouvoirs subsidiant
- BRUXEO, UNISOC
- ...

B. Sur toutes les matières que les deux fédérations voudront développer entre elles (échanges communs, échanges d'expérience, etc...), ainsi qu'avec d'autres fédérations représentatives du handicap à Bruxelles, notamment l'ACSEH qui collabore également avec la FISSAAJ et l'AIBB.

• Perspective et enjeux 2020

Organisation de la rencontre administration – cabinet : faire mieux connaître et reconnaître notre travail, le nombre important de personnes handicapées et de familles que nous aidons annuellement et détailler les besoins des personnes peu ou pas encore rencontrés à Bruxelles ainsi que les priorités analysées par nos services membres, en direct sur le terrain.

Mise en place des autres rencontres préparées en 2019 : améliorer notre visibilité et expliciter notre cadre de travail tout en comprenant mieux celui des services rencontrés, en vue d'une collaboration optimale.

Réorganisation des réunions plénières en conformité avec les objectifs : la mise en place de l'ASBL en 2019 a pris du temps et n'a pas encore permis ce travail participatif

Renforcement du travail en interfédérales et dans les supra-fédérations : meilleure visibilité des SA et du handicap dans les politiques à venir

Formation collective et workshop sur l'adaptation des statuts des ASBL : service aux membres

Workshop avec l'administration sur la mise en œuvre du processus d'évaluation interne : poursuite et mise en œuvre du travail mené avec Mme Kamali

Réflexion sur l'ouverture de l'ASAH-BXL aux autres services ambulatoires et de loisirs du secteur handicap bruxellois : de nouvelles initiatives ambulatoires ou dans le domaine des loisirs, du volontariat, etc. ont été inscrites dans le Décret Inclusion. Ces nouveaux types de services ne sont pas représentés par une fédération mais le soutien des initiatives en « milieu ouvert » répond à notre objectif statutaire et demande une réflexion collective sur la question de son intégration.

Notre principal enjeu pour 2020, se traduit par notre souci de rester une association d'employeurs proches de ses membres, du terrain et des besoins de des personnes en situation de handicap, tout en étant suffisamment bien représentée et entendue auprès des nouvelles instances régionales.